

PUBLIÉ LE :
13 JUIN 2024



Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le
ID : 013-211301031-20240612-2024_337-AR

AR – Direction Réglementation et Prévention
EO/ML

N° /2024 R.A.

ACCORD POSE ENSEIGNE
AVEC PRESCRIPTIONS

000917

DIAMOND ESTHETIQUE
240 Bd Jean Jaures

2024-337

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.581-18 et L.581-22, les articles R.581-9 à R.581-13, R.581-16, et R.581-58 à R.581-65,

VU la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le numéro AP01310324E0024, concernant la pose d'enseignes « DIAMOND ESTHETIQUE » sur un immeuble sis 240 Bd Jean Jaures à Salon de Provence par Madame ARMAO Marine,

VU les recommandations de l'architecte des bâtiments de France en date du 16 mai 2024,

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la pose de d' une enseigne lumineuse de dimension 05,77 m x 0,63 m,

CONSIDÉRANT que l'immeuble support du projet se situe en agglomération,

CONSIDÉRANT que l'immeuble support du projet n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique,

CONSIDÉRANT que le projet en l'état n'appelle pas de recommandations ou d' observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant,

ARRETE

ARTICLE 1 – L'autorisation de pose d'enseigne sus mentionnée est **acceptée**.

ARTICLE 2 – En application de l'article R422-1 du Code de la justice administrative, le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le

12 JUIN 2024

Eric ORSAL
Élu délégué au Commerce,
L'artisanat et la Réglementation
Relative aux Commerces

